

Jean-Hugues GOISOT
Président de la commission technique CAVB
Président de la commission technique mixte « phyto »

A l'attention des
signataires de la Charte Régionale

Sujet : Introduction à la Charte Régionale et au Plan Régional

Beaune, le 4 juillet 2017

Madame la Préfète de Région Bourgogne Franche-Comté, Madame la Présidente de Région Bourgogne Franche-Comté, Madame et Messieurs les Présidents des Associations des Maires de Côte-d'Or/Saône-et-Loire/ Yonne, Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, Monsieur le Président de Bio Bourgogne, Messieurs les Présidents BIVB/FNEB,

J'aimerais apporter quelques réponses aux questions que vous pourriez avoir à la lecture des documents afin que vous compreniez mieux les enjeux : comment, pourquoi cela est-il nécessaire, nouvelles contraintes ou atouts pour la Bourgogne. Pourquoi une commission mixte CAVB/BIVB ? Autant d'interrogations que vous vous pourriez vous poser.

Tout d'abord, je tiens particulièrement à remercier pour la qualité de leur travail et leur implication sur ces dossiers compliqués et sensibles : Marion Saüquere, Charlotte Huber et Sarah Gillet ainsi que Jean-Michel Aubinel pour nous avoir laissé toute liberté sur le sujet.

I. **Pourquoi :**

Au mois de mai 2016, à la demande de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt), la CAVB et le BIVB ont participé à une réunion concernant une prise de position sur les « phytos » vis-à-vis des sites sensibles comme les établissements scolaires et les maisons de retraite. Nous sommes arrivés à trouver un accord pour ne pas prendre d'arrêté préfectoral qui aurait été mal perçu et difficilement applicable sur une saison déjà bien entamée. En contrepartie, nous nous sommes engagés à travailler sur le sujet au cours de l'hiver 2016/2017 et revenir auprès d'eux avec des propositions.

II. **Comment :**

Dès l'automne 2016, nous avons mis en place une commission mixte CAVB/BIVB en essayant de rassembler toutes les sensibilités qui font la richesse de la Bourgogne, chaque participant étant motivé et volontaire. Chacun, grâce à une animation de qualité, a pu s'exprimer et a pu être à l'écoute des idées des autres. C'est une quarantaine de participants qui ont œuvré pour arriver au document joint.

Tout le long de l'hiver, nous nous sommes réunis régulièrement avec les professionnels puis les techniciens (après avoir fait un état des lieux avec l'association Atmos'air Bourgogne, la Fredon, la MSA et les Chambres d'Agriculture).

Nous nous sommes également tenus informés de ce qui se passait dans les autres régions viticoles et les très nombreuses prises de position de collectifs, de la Société Civil, des Médias, des Politiques, de Secteur de la Santé et parfois des réponses de la viticulture qui semble manquer d'outils ou d'arguments pour expliquer simplement leur métier.

De nos trois départements, celui qui semble le plus touché par la pression sociétale est la Saône et Loire. Mais grâce à un dialogue constant avec les collectifs, nous avons pu contenir et apaiser tout le monde. Cependant, ils sont en attente de réponses et d'engagements concrets sans quoi nous pourrions redouter des réactions de plus en plus importantes dès la sortie des pulvérisateurs. Les départements de l'Yonne et de la Côte d'Or ne sont pas en reste (le chef de service d'oncologie de l'hôpital d'Auxerre fait remarquer dans la presse départementale qu'une forte proportion d'ouvriers viticoles qui travaillent dans les vignes en contact avec les pesticides consultent pour des pathologies cancéreuses autour du pancréas et des voies biliaires ; l'O.D.G. Gevrey a été interpellée par la commune afin de prendre des mesures pour protéger les sites sensibles. Il ne se passe pas une semaine sans que de nouveaux événements voient le jour alors que nous ne sommes pas en période de traitements.

III. **Commission mixte :**

Si nous prenons en exemple le dossier « Flavescence Dorée », grâce à une gestion mixte CAVB/BIVB, nous avons pu mettre en place une gestion « Bourguignonne » face à cette crise en rassemblant tous les acteurs (techniciens, services de l'Etat, professionnels, recherche, etc...) et ainsi cette gérance a permis à la Bourgogne d'être le seul vignoble à faire reculer la F.D. tout en diminuant de plus de 80% en 3 ans les insecticides. Nous sommes conscients qu'une telle réussite ne peut être obtenue que par l'implication de tous, et la capacité à travailler ensemble et vers un même but.

C'est dans cet esprit que nous avons voulu œuvrer sur le dossier « phytos ». Faut-il attendre une réglementation plus restrictive ou être force de propositions ?

Attendre une réglementation plus restrictive pourquoi pas... il faut être lucide, c'est juste la période de l'élection présidentielle qui a figé les choses mais une fois les élections passées, période qui va coïncider avec la reprise des traitements dans les vignes, une réglementation plus restrictive risque d'arriver très rapidement et dans ce cas, nous ne maîtriserons plus grand chose.

Si nous souhaitons être maître de notre destinée, il faut être acteur en restant uni. Il ne doit exister qu'une seule Bourgogne unie et collective, même si nous pratiquons des méthodes culturelles différentes. Le mot « Bourgogne » reste magique à travers le monde, il fait rêver, il faut en être conscient. Il est important de préserver cette belle image « Bourgogne » en œuvrant pour être à la hauteur de cette réputation.

Pour le consommateur, nous donnons une image de professionnels respectueux de nos terroirs et climats où « il fait bon vivre », où les vignes arrivent à produire une diversité d'appellations de façon naturelle, alors à nous de préserver cette image et même de la renforcer en montrant que nous sommes des vignerons exigeants et responsables...

IV. **Quels avantages :**

Si nous prenons la décision d'adopter cette charte et ce plan d'actions, nous voyons plusieurs avantages : en terme d'image, en terme d'accompagnement technique et financier à la modernisation de notre matériel (aide qui disparaît lorsque la réglementation rend obligatoire), de protection de la santé de tous (employeurs, salariés, les familles, etc...).

La mise en œuvre de ce plan d'actions pourrait permettre un gain financier en utilisant les doses les plus justes pour combattre les maladies et ravageurs, en restant un métier attractif pour les personnes qui travaillent dans les vignes. En se protégeant contre les futurs procès inévitables liés aux maladies professionnelles dans les années à venir, sachant que nous serons les uniques responsables par la mise en garde de l'utilisation des produits phytosanitaires, phases de risques marquées sur chaque emballage de produits phytos (pour les non convaincus, allez voir les phases de risques liées au CMR ,H351 ,H372 , H373 ,H361, H362 , H341 ou H371). Elles informent que ce sont des produits dangereux supposés à grands risques pour la santé ne pouvant être utilisés qu'en connaissance de cause, à des conditions bien particulières sous notre seule responsabilité...

Que l'on puisse travailler dans un climat plus apaisé à chaque fois que l'on utilisera le pulvérisateur, que nous soyons consultés au moment de la modification du PLU, etc...

V. **De quelle façon :**

Il est impératif que ce soit collectivement si l'on veut progresser.

Tous les ODG doivent être parties prenantes sur ce projet et le premier d'entre eux est l'ODG Bourgogne car il est présent sur l'ensemble de nos trois départements viticoles.

Le plan d'actions, sera pour sa partie la plus technique, décliné localement en phase de test. Ces tests menés par des groupes de viticulteurs volontaires permettront de juger les techniques proposées, de leur efficacité, de leur faisabilité et de leurs éventuelles conséquences économiques. C'est après cette phase de test qu'elles seront diffusées et appliquées à plus grande échelle.

VI. **En conclusion :**

Nous sommes conscients que ces propositions vont changer les habitudes de travail (en France nous voulons bien changer les choses mais uniquement chez le voisin...) Ce sera plus facile si nous le faisons de façon volontaire, accompagné, aidé, adapté, étalé dans le temps que si on nous les impose par Arrêté Prefectoral. ou décret et l'image de la Bourgogne en ressortira renforcée et valorisée.

Certains trouveront que nous n'allons pas assez loin tandis que d'autres auront l'impression

du contraire, nous avons essayé d'être sur la frontière entre les deux, équilibre difficile à trouver mais grâce à l'écoute et le respect de chacun, nous sommes arrivés aux documents que l'on vous soumet, s'attachant à ne mettre aucune exploitation en difficulté ni risque supplémentaire et sans engager de nouvelles charges déjà bien trop nombreuses...

Le choix que nous faisons sera extrêmement important pour l'avenir et la réputation de la Bourgogne, si la Bourgogne a un tel rayonnement à travers le monde c'est grâce au travail et la responsabilité de chaque génération qui a œuvré à sa progression, soyons à la hauteur de ce que l'on nous a transmis et fier de ce que nous laisserons aux générations futures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète de Région Bourgogne Franche-Comté, Madame la Présidente de Région Bourgogne Franche-Comté, Madame et Messieurs les Présidents des Associations des Maires de Côte-d'Or/Saône-et-Loire/ Yonne, Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, Monsieur le Président de Bio Bourgogne, Messieurs les Présidents BIVB/FNEB, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Hugues GOISOT